

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-05-26-014
Séance du 26 mai 2020

Date de convocation : 22 mai 2020
Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle polyvalente de Montluel à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID19, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Bertrand GUILLET, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Manon RIGOLLIER, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Inès DUBOIS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 29
Pouvoirs : 0

Objet : Demande de subvention 2020 au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Extension du système de vidéoprotection de la voie publique

Rapporteur : Romain Daubié

Vu la circulaire NOR/INTA1604480N du 11/02/2016 donnant orientations pour l'emploi des crédits du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en particulier l'annexe 6 relative à la mission pour le développement de la vidéoprotection et ses crédits ;

Vu le rapport présenté au Conseil municipal du 26 mai 2020, par lequel il est exposé ce qui suit :

- La Commune de Montluel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'installation d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal ;
- Un projet d'extension du dispositif de vidéoprotection de la voie publique est prévu en 2020. Il consiste en l'implantation de nouvelles caméras s'intégrant dans un ensemble d'actions visant la lutte contre la délinquance ;
- Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune a souhaité déposer une demande d'aide financière au titre du FIPD 2020 ;
- Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellés	Montants en € H.T.	Taux
Fonds propres	Autofinancement	15 241,00	50 %
Etat – FIPD	FIPD 2020	15 242,00	50 %
Total H.T.		30 483,00	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 26 voix décide :

- **D'ADOPTER l'opération d'extension du système de vidéoprotection de la voie publique pour 2020 ;**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Approuvé à la majorité
Pour : 26
Contre : 3 (Albane Colin, Jean-Claude Péron, Nathalie Mondy)

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ